

20220125_DL_12

OBJET :

Grille tarifaire des services mutualisés 2022

Date de convocation :

19 janvier 2022

Date de séance :

25 janvier 2022

Date d'affichage :

01 février 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 17

Membres votants : 29

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 25 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme Numérique.

Etaients présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BEAUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFANCE Hervé, M. LEBRUN Christian, M. GORRIEZ Jean, M. LEFEBVRE Julien, Mme LHOMME Brigitte, Mme. MAILLE-BARBARE Françoise, M. MASSET Jacques, M. MAROTTE Philippe, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme. POUPART Patricia, M. VARLET Philippe, Mme. DELETRE Margaux.

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent
Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur PENAUD Guy
Monsieur THUEUX Jacky donne pouvoir à Madame POUPART Patricia
Monsieur WALIGORA Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT Joel
Monsieur DE JENLIS Hubert donne pouvoir à VARLET Philippe
Monsieur DELFOSE Jean-Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Julien
Monsieur DECLE Paul-Éric donne pouvoir à PAYEN Jean-Dominique
Monsieur DEBEUGNY François donne pouvoir à Madame MAILLE-BARBARE Françoise
Monsieur BLOCKLET Patrick donne pouvoir à Monsieur MASSET Jacques
Monsieur DESCHAMPS-DERCHEU Thierry donne pouvoir à Monsieur DEFANCE Hervé
Monsieur HECQUET James donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ Jean
Monsieur FOUCAULT Marc donne pouvoir à Madame DELETRE Margaux

Le Président propose au Comité syndical d'approuver la grille tarifaire des services rendus par le syndicat mixte, conformément aux éléments détaillés lors du Débat d'orientations budgétaires.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2022 approuvé lors de la séance du comité syndical du 30 novembre 2021,
- Vu le budget primitif 2022 adopté par délibération n°03 en date du 25 janvier 2022

Considérant l'enjeu pour le syndicat mixte Somme Numérique de disposer d'une offre de services mutualisés complète et répondant aux besoins de ses membres

DECIDE

ARTICLE 1 – La grille tarifaire des services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique annexée à la présente délibération est approuvée.

ARTICLE 2 – La Charte de services mutualisés ainsi que la convention-type destinée à la mise à disposition des services mutualisés pour les établissements non membres du syndicat mixte sont mises à jour tenant compte des compléments apportés par la présente délibération à l'offre de services du syndicat mixte.

ARTICLE 3 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Le Président de Somme Numérique
Certifié que ce document a été

Transmis le 01 FEV. 2022



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité